

OBJET Attribution d'une subvention exceptionnelle au Groupement Local pour l'Environnement et la Médiation (GLEM)

L'Association Groupement Local pour l'Environnement et la Médiation (GLEM) est un des opérateurs privilégiés de la Ville notamment en matière du développement économique, de la lutte pour l'emploi et la promotion de l'insertion des personnes en situation précaire.

L'Association Groupement Local pour l'Environnement et la Médiation (GLEM) a sollicité un concours exceptionnel de la Ville de Saint-Denis pour lui permettre de contribuer à mettre en place une trésorerie lui permettant de mettre en œuvre ses activités.

Le manque de trésorerie a en effet conduit à un important déficit budgétaire 2016 d'un montant de 458 442 €.

Il est nécessaire dans le cadre de sa politique d'insertion sociale et professionnelle et de lutte contre l'exclusion que la Ville soutienne cette association, afin de lui permettre de continuer son activité.

Il est donc envisagé d'accorder à l'Association Groupement Local pour l'Environnement et la Médiation (GLEM), une subvention exceptionnelle et ce pour un montant de 458 442 €.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande donc :

- 1° d'approuver l'accompagnement de l'Association Groupement Local pour l'Environnement et la Médiation (GLEM) dans sa demande de subvention exceptionnelle ;
- 2° de m'autoriser à verser la somme attendue en faveur de l'Association ;
- 3° de m'autoriser à signer tous les documents y afférents ;
- 4° de m'autoriser à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 29 mai 2017
Délibération n° 17/2-032

OBJET Attribution d'une subvention exceptionnelle au Groupement Local pour l'Environnement et la Médiation (GLEM)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/2-032 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur CHOPINET Gérard - 1er adjoint de quartier au nom de la commission « Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

(11 abstentions : HO-SHING Cynthia, VITRY Faouzia (par procuration), JEAN-PIERRE Philippe, LATRA Sylvie, MOREL Jean-Jacques (par procuration), TÉCHER Régis, HUBERT Richenel, DOKI-THONON Lisianne, LAGOURGUE Michel, ANILHA Fernande, FOURNEL Dominique)

ARTICLE 1

Approuve l'accompagnement de l'Association Groupement Local pour l'Environnement et la Médiation (GLEM) dans sa demande de subvention exceptionnelle à raison de 458 442 €.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à verser la somme attendue.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20170529-172032-DE Date de télétransmission : 02/06/2017 Date de réception préfecture : 02/06/2017

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170529-172032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2017
Date de réception préfecture : 02/06/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/06/2017



Gilbert ANNETTE